Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.22. — TELEPHONE

LES ECUMEURS DE DEVANTURES

Après avoir au préalable brisé la devanture de Mme Morel, marchande de beurre, rue de Lannoy, 194, des malfaiteurs ont dérobé, la nuit dernière, du fromage et du chocolat à cette dame.

Le préjudice est estimé cinquante-cinq francs, en comprenant la glace brisée.

LES CARS TAMPONNENT

Dimanche soir, vers 9 heures du soir, on a conduit à l'hôpital de la Fraternité, Séraphin Acbonase, qui venait d'être tamponné par un car Mongy sur le boulevard Gambetta.

BREVET ELEMENTAIRE

Trois jeunes gens employés de commerce élèves de M. J. Gaillard, viennent de passer avec succès les examens pour le brevet élémentaire.

Nour leur adressons, ainsi qu'à leurs familles, nos sincères félicitations. Ce sont MM. Jean-Baptiste Milot, Urbain Teyrin et Maurice Leclercq.

ARRESTATION D'UN ESCROC

Hier matin, vers neuf heures et demie, Etienne Dhalluin, demeurant rue de l'Ermitage, à Tourcoing, passait rue des Arts, lorsqu'il aperçut un nommé Joseph Roelstraete, âgé de 3 4ans, peigneur, demeurant non loin de chez lui.

Il le désigna à un agent, en lui faisant savoir que Roelstraete est inculpé d'escroquerie dans la ville où ils habitent presque côte à côte.

Arrêté, Roelstraete fut conduit au poste central de police et interrogé.

Comme il a tout avoué, il a été maintenu au poste pour être remis à la police tourquennoise.

A QUI LE PORTE-MONNAIE ?

M. Félix Delbaere, demeurant rue Nain, 61 a trouvé dans un car Mongy faisant le service de Roubaix à Lille, un porte-monnaie contenant une forte somme, qu'il s'est empressé de porter au commissariat de police.

LES ŒUVRES POST-SCOLAIRES

AMICALE DE LA RUE DES ARTS. — A l'occasion de la Fête des Ecoles, la Ligue Française de l'Enseignement vient de décerner sa médaille de bronze (sa plus haute récompense) avec le titre de lauréat de la Ligue, à M. Emile Dejaegher, trésorier de l'Amicale ; des rappels de diplôme sont attribués à MM. Henri Merlin, secrétaire, et Louis Coucke, trésorier à la Mutualité ; et des diplômes à MM. G. Evrard, L. Mercier, B. Hannebelle, membres de la commission des fêtes.

LE VIOLENT VOLEUR

Henri Vallekindt, âgé de 42 ans, fraudeur, rue Rollin, 34, a été arrêté hier matin pour vol avec violences au préjudice de Marie Rossels, âgée de 26 ans, colporteuse, demeurant rue de la Gainguette, 13, qu'il avait rencontrée dimanche matin, rue Bayart.

Il sera conduit à Lille aujourd'hui.

IL VOULAIT MANGER GRATIS

André Delfosse, âgé de 34 ans, maçon, demeurant rue de Flandre, cour Déarx, a été arrêté à midi pour filouterie d'auberge au préjudice d'Alphonse Hendrickx, âgé de 47 ans, épicier-cabaretier, demeurant rue Labruyère, et pour outrages, coups, rebellion, au brigadier Delbarre et aux agents Bataille, Dujardin, etc. Il sera conduit à Lille.

DOIGT MUTILE

Victoria Quenelle, âgée de 26 ans, étiraseuse, demeurant rue d'Estaing, cour Boulanger, 11, employée à la Société Anonyme de Peignage de la rue du Collège, s'est fait pincer l'extrémité de l'index de la main droite entre deux engrenages en nettoyant son métier à la marche.

Il en est résulté une plaie par écrasement de l'index gauche. L'incapacité de travail sera d'un mois environ.

DANS L'ESCALIER

Chez Motte-Bossut et Mengers, manufacturiers, avenue Alfred Motte, Etienne Monnier, âgé de 18 ans, demeurant à Leers, a fait une chute dans l'escalier en glissant sur une baguette.

Il en est résulté une légère entorse du pied gauche.

L'AMOUR DU KEPI

Dimanche matin, vers 3 heures et demie, deux noctambules passant rue Pierre-de-Roubaix en face de la salle d'asile où était cantonnée la 6e compagnie du 127e d'infanterie ont poussé une fenêtre de cette salle et enlevé chacun un képi.

Une enquête est ouverte.

PRENEZ GARDE AUX PICPOCKETS

Mme veuve Woutters, demeurant 120, rue Saint-Jean, a été victime d'un vol dimanche matin vers dix heures sur le marché, place des Halles. Son portemonnaie contenant la somme de 5 fr. 40 et trois jetons lui a été enlevé au moment où elle faisait un achat.

LA FETE DE L'ENSEIGNEMENT

Voici les résultats du tirage de la tombola de Fédération des Associations des Anciens élèves des Ecoles publiques de Roubaix :

60690	51818	23355	17892	18700	55549
52781	54036	14629	36339	57325	29850
13947	12774	55726	23922	6771	14591
46469	33786	33417	27371	35079	15902
25674	12643	36930	7378	41860	
306638	30295	43132	10479	5604	44126
46229	54509	13211	37870	7006	22759
6079	12148	29252	32605	54989	26629
40812	47577	17146	1863	20400	41147
39684	12982	42677	51342	51587	8547
44694	40458	41758	22604	7771	36180
53307	50678	54949	56536	34485	27776
37099	44158	9752	49001	18898	28972
15373	39490	7858	30061	42852	18197
37597	47847	39066	25856	23802	45204
518	2390	16691	44964		

Numéros supplémentaires :

15260	20707	2206	20794	18826	42734
28605	14386	26933	19326	43145	18512
22229	32858	24312			

Les lots peuvent être retirés à partir de mardi 23, à 7 heures, à l'Institut Sévigné.

CONCOURS DE PIGEONS

Résultats du concours de Clermont, offert par « La Mutuelle », chez J. Lecomte. 680 pigeons bagués lâchés à 5 h. 35 par M. Smeesters, convoyeur :

2. Dhondt, 7 pouls. — 2. Chantraine, 1 p. — 3. Florin, 7 p. — 4. Depers J.-B., 1 p. — 5. Deconinck, 1 p. — 6. Leman Oscar, 4 p. — 7. Dujardin A., 4 p. — 8. Simon E. — 9. Carrette L., 4 p. — 10. Wagnon L., 5 p. — 11. Knockaert, 4 p. — 12. Vergin E., 3 p. — 13. Declercq Rémy, 4 p. — 14. Pardon E., 3 p. — 15. Schepens, 1 p. — 16. Lécroart, 1 p. — 17. Debury, 1 p. — 18. Savary, 1 p. — 19. Declercq, R. — 2. Gilment, 1 p. — 21. Declercq R. — 22. Savary Oscar, R., 1 p. — 23. Mass Alphonse, 1 p. — 24. Shepens, R. — 25. Malfait. — 26. Dufrois. — 27. Noclain L., 1 p. — 28. Billet, 1 p. — 29. Sory, 1 p. — 30. Vandenbulcque, 1 p. — 31. Courouble, 1 p. — 32. Vandendrieche, 1 p. — 33. Verbert. — 34. Vandenbulcque, 2 p. — 35. Courouble, 1 p. — 36. Rusmann. — 37. Pauleup, 1 p. — 38. Louis Debbe, 1 p. — 39. Hélin A., 1 p. — 40. Bulté, 1 p. — 41. Schepens, 1 p. — 42. Delforge, 1 p. — 43. Bulté, 1 p. — 44. Delbart T., 1 p. — 45. Lacroix, 1 p. — 46. Fichelle, 1 p. — 47. Maladry. — 48. Vergin E., 1 p. — 49. Bourgois, 1 p. — 50. Couples, 1 p. — 51. Cornélis, 1 p. — 52. Delaere C., 3 p. — 53. Cirez, 1 p. — 54. Desmarchelier, 1 p. — 55. Fichelle. — 56. Ladam Jules. — 57. Dhondt. — 58. Simon. — 59. Dupire. — 60. Messian. — 61. Delbarre E. — 62. Canlau. — 63. Masselus. — 64. Merchiez, 2 p. — 65. Dubar. — 66. Delespaul. — 67. Delchambre. — 68. Deschamps. — 69. Courouble. — 70. Bernier L. — 71. Corbeaux. — 72. Degeldère. — 73. Bernier V. — 74. Fassin. — 75. Ladam Jules. — 76. Quiévreux. — 77. Bulté. — 78. Apache. — 79. Delcroix. — 80. Delbarre E. — 81. Buse. — 82. Pardon. — 83. Cnudde. — 84. Delbarre E. — 85. Degeldère. — 86. Dabe L. — 87. Courouble. — 88. Deboschère, 1 p. — 89. Masquelier. — 90. Delbarre T. — 91. Couplez. — 92. Noclain.

Régulateurs : Declercq R., Savary, Schepens, Vandenbulcque

Séries de 3 : Declercq R., Schepens, Pardon, Delbarre E., Bulté.

Séries de 2 : Savary, Vandenbulcque, Courouble, Vergin, Fichelle, Dhont, Simon, Dabe, Courouble, Delbart T., Couplez, Noclain, Delcroix C.

Vitesse du 1er pigeon, 1,261 m. 82, constaté à 7 h. 37 m. 5 s. : vitesse du dernier, 1,215 m. 40, constaté à 7 h. 42 m. 29 s.

Révolution dans le Téléphone
Nouveaux Appareils brevetés SANS EMBOUCHURE NI CORNET
Réseau et installations privées
PICARD-LEBAS, 45, rue Richer, PARIS
(Catalogue franco sur demande)

CROIX

NOS GYMNASTES AU CONCOURS DE LILLE. — Voici le résultat des prix obtenus au concours de Lille par notre vaillante société de gymnastique « La Patriote » :

Section adultes, 1re couronne. — Section pupilles, 1re couronne. — Pyramides, 1er prix avec félicitations. — Production spéciale, 1er prix avec félicitations. — Tir, 6e prix. — Nombreux prix individuels, couronnés, artistiques et athlétiques.

On voit par ces résultats que la société « La Patriote » a conservé sa place au premier rang des plus fortes sociétés.

PLAINTE. — Léonie Delcourt, 29 ans, rue du Crêchet cour du Crêchet, 16, a porté plainte pour coups contre Mme Vandebogaerde, femme Ferret même rue, 13.

ETAT CIVIL DE CROIX. — *Naissances.* — Lefebvre Henri, rue Négrier, 16. — Rolet Marie, rue des Ogiers, 268. — Desdemps Renée, rue Pasteur, 13.

Décès. — Russelin Claire, 8 jours, rue de Tunis 18.

RECEPTION DES GYMNASTES. — La société « La Patriote » ayant remporté un joli succès, les sociétés subventionnées et les pompiers sont invités à être présents ce soir mardi, à 7 heures 3/4, à la gare de Croix, pour la réception des gymnastes.

Les vins d'honneur seront offerts à la mairie.

GAZETTE TOURQUENNOISE

FRANCE, QUAND MEME !

Les agents de sûreté vint arrêté Adolphe Derlœnzien, 38 ans, ouvrier agricole qui a enfreint un arrêté d'expulsion. Il a été déféré au parquet.

TOURCOING LA NUIT

Pierre Sée, 72 ans, journalier, rue de la Blanche Porte, 137, a été attaqué hier soir, place Thiers, par deux individus qui lui ont dérobé une montre en argent de six francs.

Une enquête est ouverte par M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement.

CAISSE D'EPARGNE

Dans sa réunion du 25 courant, le Conseil des Directeurs de la Caisse d'épargne a procédé à l'élection de son bureau.

M. Georges Lombard a été élu président ; M. Léon Salembier, vice-président ; M. Eugène Desseaux, secrétaire.

AGRESSION NOCTURNE

MM. Edouard Ménard, âgé de 35 ans, brûleur de chaînes ; Alphonse Jacquart, âgé de 38 ans, monteur et sa femme ont été assaillis en passant vers 9 heures et demie sur le pont du Fresnoy par quatre individus qui les ont roués de coups. Ils portent quelques contusions sans gravité.

LES BAINS MUNICIPAUX

La piscine sera fermée aujourd'hui mardi pour en effectuer le nettoyage.

Les autres services fonctionneront comme d'habitude.

LILLE

Une manifestation des candidates au Brevet de Capacité

Elles protestent contre la difficulté des épreuves d'arithmétique.

A propos des épreuves du brevet élémentaire des incidents se sont produits hier à l'Ecole supérieure de filles de la rue Brûle-Maison, où avait lieu l'examen.

De nombreuses candidates, trouvant trop compliqué l'un des deux problèmes d'arithmétique qu'elles devaient résoudre, ont protesté vivement. Pendant quelques instants ce ne fut dans les classes que pleurs et grincements de dents. Quelques-unes de ces demoiselles, plus résolues que les autres, quittèrent leur place, déclarant qu'elles ne concourraient pas. D'autres parlèrent d'une démarche, en groupe, auprès du préfet, afin de faire changer le problème séditieux qu'elles prétendent relever davantage du Certificat supérieur que du Brevet simple.

Voici les deux problèmes que les candidates avaient à traiter ; le premier est celui qui suscita les événements dont nous entretenons nos lecteurs :

Premier problème. — On a placé à deux taux différents deux sommes dont la première est les 9/10 de la deuxième. Les taux sont tels que la première placée pendant 5 mois 10 jours a produit un intérêt égal à son 1/50 et la deuxième en 2 mois 10 jours, un intérêt égal à ses 7/600.

Sachant que les deux sommes placées pendant 36 jours, la première au taux de la deuxième et réciproquement, ont produit 2,079 francs, calculer :

1° Les taux auxquels les deux sommes étaient primitivement placées ;

2° Le montant de chacune d'elles ;

3° Les intérêts produits dans le premier placement.

Deuxième problème. — Un nombre de quatre chiffres reste le même quand on le renverse, trouver ce nombre, sachant que la somme des quatre chiffres est 20 et que l'excès du nombre formé par les deux chiffres de droite sur celui formé par les deux chiffres de gauche est 54.

Mercredi 23, Réclame aux Galeries Lilloises : Albums cartes postales à l'Italienne, 600 places, valant 2.50, vendus 1.95.

Désespéré, un marbrier se pend

Ne pouvant plus travailler, un ouvrier se donne la mort dans un water-closet

A la suite d'un accident de travail qui lui était survenue il y a un an environ, Désiré Coppens, né à Ypres en 1873, exerçant la profession de scieur de marbre, fut blessé aux reins et se trouva dans l'impossibilité de travailler.

Dans son modeste logement du numéro 7 de la rue de Bailleul, l'infortuné ouvrier se lamentait sur sa triste situation et se désespérait de la lenteur apportée par la justice dans le règlement de son accident.

Chaque jour, il devenait de plus en plus taciturne, ce qui n'était pas sans inquiéter son entourage. Cependant, jamais il n'avait parlé à personne de sa funeste détermination qu'il réussit à mettre à exécution dans la journée d'hier.

Le marbrier venait de prendre son repas avec sa femme et ses trois enfants, lorsque inopinément il se rendit à la cour et entra dans le cabinet d'aisances.

Il était absent depuis quelques instants, lorsque vers 2 heures, un de ses amis vint pour lui rendre visite.

Le camarade attendit un certain moment, puis trouvant son absence trop prolongée se rendit au cabinet.

En ouvrant la porte, un triste spectacle s'offrit à sa vue. Le corps de Coppens, pendu à un chevron de la toiture, se balançait dans le vide.

En hâte, on coupa la corde, mais il était trop tard, l'asphyxie avait accompli son œuvre.

Un docteur appelé en toute hâte arriva aussitôt mais ne put que constater le décès qui remontait à quelques minutes.

M. Roussenac, commissaire du quartier, avisé de cette lugubre découverte a procédé aux constatations d'usage.

Cette fin tragique a produit une grosse émotion dans la rue de Bailleul, où le désespéré était très estimé.

LES ACCIDENTS

A bas d'un escalier

En regagnant sa chambre, dimanche soir, un magistrier, M. Gaston Stock, 23 ans, demeurant rue Mazagran, 45, a fait une chute dans l'escalier de son domicile, et se fit de légères contusions à la tête.

Après avoir été pansé dans une pharmacie, le blessé a pu regagner seul son domicile.

Promenade incidentée

Un chauffeur, Lucien Bossuit, 32 ans, demeurant 32, rue du Poupliet, à Marcq-en-Barœul, déambulait lundi soir, légèrement éméché, dans la rue du Frênelet.

En raison de son peu d'équilibre, il trébucha soudain, et tomba sur la chaussée.

Dans sa chûte, le chauffeur se fit une plaie assez profonde au front, qui nécessita les soins d'un docteur.

Au Parquet

L'affaire du Capreaux

M. Delale avait convoqué hier à son cabinet nombre personnes habitant Wasquehal, à l'effet d'entendre leurs dépositions sur l'affaire du Capreaux, dans laquelle est si gravement compromis le sacristain Lepers.

Aucun de ces témoins, cités à la demande du défenseur de l'inculpé, n'a apporté un fait de nature à éclaircir cette affaire, que d'aucuns jugent mystérieuse, et que nous croyons cependant bien simple.

Avant, comme après la déposition de ces nouveaux témoins, le sacristain Lepers n'en reste pas moins, logiquement, le seul et vrai coupable.

Une arrestation mouvementée

Hier, dans la soirée, un cabaretier de la rue du Vieux-Marché aux Moutons, venait requérir des agents au poste de police du 3me arrondissement, à l'effet de s'emparer de deux individus qui, paraît-il, tracassaient ses clients.

Ce ne fut pas une petite affaire pour les deux policiers délégués, de s'emparer des récalcitrants. Il leur fallut soutenir une véritable lutte avec ceux qu'ils voulaient appréhender. Des passants ayant pris parti contre les représentants de l'autorité, ceux-ci auraient pu s'en retourner bredouilles, au poste, n'avant à leur actif que de nombreux coups de poing et de pied qu'ils encaissèrent d'ailleurs sans sourciller, si, heureusement les secours ne leur étaient parvenus.

Aidés de deux de leurs collègues de faction à la gare, et d'un employé des postes nommé Guérard, ils parvinrent à s'emparer de la personne d'un sieur Henri Daussy, habitant à Fives, et à le conduire, non sans peine, au violon.

Quant à l'autre individu, il a disparu, après avoir manifesté aux agents tout le regret qu'il ressentait de ne pas avoir sur lui son revolver, afin de leur octroyer quelques pruneaux.

Charmant, n'est-ce pas ?

***

Quelques instants après cette scène de violences, deux passants, Jean-Baptiste Beaurepaire, 23 ans, et Henri Petitberghien, soldat au 84e de ligne, à Avesnes, qui n'étaient pas d'accord sur la façon dont s'était conduite la foule à l'égard des agents, se livrèrent une séance de lutte publique et gratuite.

La police dut intervenir pour mettre fin à ce combat et calma les antagonistes en les gratifiant d'un procès-verbal pour violences réciproques.

SERVANTE BLESSEE

Une servante, Zénobie Verbechre, 25 ans, employée chez Mme Descriver, cabaretière, rue du Faisan, 29, procédait au nettoyage de sa maison, lorsque, soudain, elle fit une chûte et tomba lourdement sur une table ayant un dessus de marbre.

Blessée assez grièvement à la tête, Zénobie Verbechre dut se rendre dans une pharmacie de la rue Léon Gambetta, où le docteur Druon vint lui prodiguer les premiers soins.

Après avoir été pansée, la servante a été conduite à l'hôpital de la Charité.

CHAUSSURES A BON MARCHE

Alors que la foule déambulait lundi soir rue Neuve, plusieurs galopins doués d'une rare audace, ont réussi à fracturer une vitrine de la maison Leconte-Collette et à y subtiliser deux chaussures de différentes couleurs.

L'un d'eux fut heureusement arrêté et conduit devant le commissaire de permanence qui fait rechercher ses complices.

LES VIVACITES DE ZULMA

Une finisseuse de pantalons Mme Louise Catteau, 35 ans, rue Ste-Catherine, cour Notre-Dame, ayant été frappée à la figure par sa voisine, Mme Zulma Duferny, journalière, est allée se plaindre à la police au sujet de ces violences.

La scène s'est déroulée dans l'après-midi de dimanche. M. Langevin, commissaire, a ouvert une enquête.

POUR REMONTER SA GARDE-ROBE

Il y a quelque temps, un inconnu volait à l'étalage de M. Lemerre, négociant, rue Pierre Legrand, 21 bis, un pantalon de velours d'une valeur de 10 francs.

Le voleur se croyait sûr de l'impunité, lorsque, au moment où il s'y attendait le moins, la police, sous la forme d'un agent de la sûreté, lui mit la main au collet.

Ce malandrin, qui a nom Charles Hainaut, est âgé de 16 ans ; il demeure rue d'Arras, cour Gislon, et exerce la profession de manœuvre.

On l'a envoyé à la maison d'arrêt méditer sur le danger qu'il y a de vouloir remonter sa garde-robe sans bourse délier.

BRISEURS DE VITRES

S'il est un dicton qui prétend qu'on ne fait point d'omelette sans casser d'œufs, il existe aussi certaines gens, qui croient ne pouvoir faire la fête sans casser des vitres.

Des individus victimes de cette croyance, ont ainsi brisé une demi-douzaine de carreaux l'avant-dernière nuit, à un estaminet inoccupé de la rue Montagne, 18, appartenant à Mme Veuve Cartigny, demeurant au Pont-de-Nieppe.

La propriétaire a déposé une plainte à ce sujet, entre les mains de la police, qui informe.

Je ne fume que le NIL

LES DEVALISEURS D'ETALAGES

M. Houeix vient de faire parvenir à la Chambre des mises en accusation, le dossier des sieurs Rémy Fourneaux et Marceau Delemer, inculpés tous deux de vol et tentative de vol qualifié.

Fourneaux et Rémy, brisèrent la vitrine de M. Chanonat, marchand de chaussures, rue Nationale et tentèrent de s'introduirent nuitamment, en fracturant la serrure d'une porte dans le magasin de M. Frainnet, bijoutier, même rue.

Il est fort probable que les deux malandrins condamnés tout dernièrement pour vol à l'esbrouffe d'un réticule, par le tribunal correctionnel de Lille, passeront cette fois en Cour d'Assises.

RENTREE A LILLE DU 243me

Le 243e régiment d'infanterie, composé uniquement de réservistes, parti pour Sissonne depuis le mercredi 15 juin, afin d'y effectuer des tirs de guerre, rentrera à Lille aujourd'hui dans la soirée. Le retour s'effectuera par voie ferrée.

Les réservistes, qui accomplissent une période de 17 jours, seront libérés demain mercredi. Ils étaient arrivés à Lille le lundi 13 juin.

POUR FAIRE UNE GIBELOTTE

En se levant hier matin, Mme Vanghelluve a constaté avec une douloureuse surprise que des malfaiteurs, profitant de la nuit s'étaient introduits dans son clapier et lui avaient enlevé vingt lapins.

La pauvre dame, qui demeure au Faubourg-des-Postes, sentier Rouzé, est allée conter sa peine à la police, qui recherche les amateurs de gibelottes à bon marché.

ET LES PHOTOS DE MA SŒUR ?

En se promenant lundi soir, rue de Béthune, en compagnie de sa sœur, le tourneur en bois, Ernest D..., demeurant boulevard Victor-Hugo, rencontra l'ex ami de sa marraine, Gaston H..., 26 ans, tourneur en fer rue Fulton.

Après l'avoir abordé, D... manifesta l'impérieux désir de rentrer en possession de plusieurs photographies que H... avaient oublié de renvoyer à la rupture.

Une discussion s'éleva et bientôt on en vint aux mains. Très consciencieusement les deux hommes se frappèrent le portrait.

Des agents durent intervenir, et qualifièrent les deux combattants d'un procès-verbal pour violences réciproques.

DES VANDALES ONT PASSE PAR LA

Des inconnus ont brisé, dans la nuit du dimanche à lundi, vers 4 heures du matin, une glace d'une valeur de 100 francs, à la vitrine de l'estaminet Lepoutre, rue des Chats-Bossus.

Les vandales qui accomplirent ce méfait, et que l'on croit être des ivrognes, sont activement recherchés par la police.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HOUPLINES

Un noyé dans la Lys

Lundi matin, vers 6 heures 1/2, Emile Cauche, 42 ans, dit Marengo, voulant en finir avec la vie, s'est jeté dans la Lys, à l'écluse d'Houplines.

Comme son acte avait été vu des personnes qui se trouvaient là, elles prévinrent le garde-champêtre et le maire. On lança des vannes de l'écluse et on fit des recherches à l'aide de gaffes. Le cadavre fut repêché à 8 heures 1/2 et transporté à la Morgue du cimetière.

CONVOI CIVIL. — Les obsèques civiles de la citoyenne Spiesbrugghe Eugénie, veuve Seguin, auront lieu aujourd'hui mardi, à 8 heures 45 du matin.

Assemblée à la maison mortuaire, rue Victor-Hugo, cité Dubois.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Debacker Eugène, 35 ans, charretier au service de M. Dansette, meunier à Houplines, a reçu un coup de pied de cheval à la poitrine, il lui en résulte des contusions multiples au dos et aux côtés. Le docteur Mayolle qui le soigne l'a obligé à chômer environ une quinzaine de jours.

Huyssenne Gaston, 17 ans, tisseur, rue d'Ecosse à Houplines, a reçu une clef sur la figure en étant occupé à serrer une vis à son métier à tisser. Le docteur Mayolle a prescrit un repos de 10 jours.

En soulevant un rouleau pour le placer sur une presse, Descamps J.-B., 51 ans, tisseur, rue d'Ypres, cité Vantroyen, à Armentières, s'est fait une déchirure dans l'avant-bras gauche. Le docteur Briquet estime à 8 jours l'incapacité de travail.

Bécue Céline, 31 ans, tisseuse, rue des Jardins, cour Lefebvre, à Armentières, a eu le bras gauche pris entre la poitrinière et l'échasse de son métier à tisser, il en est résulté une violente contusion à l'avant-bras 15 jour de repos selon l'avis du docteur Macot.

Somon Georges, 45 ans, pareur, rue des Agneaux, à Armentières, a eu l'index droit écrasé à son extrémité entre le tambour et la pioche de sa machine à parer. Le docteur Sonneville prévoit un repos de 15 jours pour le parfait rétablissement du blessé.

En soulevant un rouleau Debrabander Henri, 60 ans, tisseur, rue Parmentier à Armentières, s'est fait une rupure musculaire à la région lombaire. Le docteur Beun estime à 15 jours de repos pour son rétablissement.

En soulevant un rouleau, Queva Gustave, 45 ans, tisseur, rue de la Briqueterie, à Houplines, s'est déchiré un muscle à la région lombaire droite : 15 jours de repos, docteur Beun.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

DENAIN

Un noyé

Des mariniers ont retiré du canal, hier soir, vers 6 heures, près du pont de Denain, un cadavre qui flottait sur l'eau. C'était celui du nommé Octave Messager, ouvrier métallurgiste, originaire d'Erre, demeurant à Denain, rue de Paris, chez la veuve Longuet.

Messager qui avait disparu depuis huit jours manifestait depuis quelque temps des idées de suicide. On a retrouvé dans ses poches sa montre et une somme de 50 francs.

LOURCHES

A LA FOSSE. — Baudry Noël, 47 ans, a été grièvement blessé à la tête par une courroie en passant près d'une roue de traction. Il dut être transporté chez lui, à Rœulx, et le médecin ne peut se prononcer sur son état.

— Danceleux Emile, 35 ans, mineur, a été arrêté et mis à la disposition du parquet.

Il avait pénétré, étant ivre, dans la salle des machines et voulu molester le mécanicien, qui, au risque de graves accidents, dut arrêter la marche.

VOL DE METAUX. — Une enquête est ouverte au sujet de vols importants de pièces de cuivre commis dans le magasin des mines.

LA BARBE. — Pendant l'absence du coiffeur Fournier, son apprenti, X..., est parti en dérobant divers instruments professionnels.

FRESNES

ACCIDENTS. — Crossin Eugénie, 19 ans, porteuse de canons aux mines Wagret, en dénosant un cylindre, le brisa et un morceau de verre lui tomba sur la main gauche.

— Guignart Léon, 37 ans, forgeron au même établissement a eu la main droite écrasée par un chariot d'étenderie qu'il réparait.

— Desméon Jules, 49 ans, manœuvre à la Société Houillère de Thivencelles, a eu la main gauche traversée par un clou en soulevant une pièce de bois.

FLINES-LEZ-MORTAGNE

PERE ET FILS. — Schatteman avait refusé à son fils Emile, 19 ans, une pièce de cinq francs.

Furieux, celui-ci brutalisa son père, qui l'accuse même de lui avoir porté des coups de hâchette.

Plus tard, il brisa la porte de chez le propriétaire pour également plainte.

AU BOIS. — 13 chênes, d'une valeur de 100 francs, ont été détruits dans le bosquet du cultivateur Dubois Désiré.

La gendarmerie informe.

Douai

COUR D'ASSISES DU NORD

La prochaine session de la Cour d'assises du Nord s'ouvrira à Douai, le 1er août, sous la présidence de M. Gravet, assisté de MM. Duprès et Deneckère, conseillers.

A LA COUR D'APPEL

M. Briquet fils, nommé greffier en chef de la Cour d'appel, a prêté serment hier, dans la salle du Parlement de Flandre.

INSULTES A UN SOLDAT SOUS LES ARMES

Passant devant le poste de la porte d'Arras, Georges Deleur, 19 ans, et Louis Pourrier, 27 ans, terrassiers, domiciliés à Brébières, insultèrent le soldat de garde. On les arrêta. Ils étaient ivres.

Louis Pourrier a la poitrine couverte de tatouages. Il servit aux bataillons d'Afrique.

EXPLOITS D'ARTILLEURS IVRES

On se souvient peut-être des rixes qui éclatèrent, dans la nuit de dimanche dernier, rue d'Esquerchin, entre des civils et des artilleurs. Il est aujourd'hui établi que ceux-ci avient provoqué les civils. Dimanche soir, M. Noclercq, commissaire de police, avait fait renforcer le service de surveillance. Ainsi les habitants de la rue d'Esquerchin parentalis dormir en paix.

DANS L'ARTILLERIE

On sait que l'artillerie de campagne doit être réorganisée, conformément à la loi du 24 juillet 1909. Voici les modifications qui concernent Douai : 1er corps d'armée : Douai, 15e régiment 9 batteries montées de 75 ; 3 batteries montées de 155 C. T. R. — 7e, 9 batteries montées de 75.

BREVET DE CAPACITE

Les épreuves du brevet de capacité jeunes filles ont commencé lundi, à l'école des Beaux-Arts de la place Carnot. Sur 271 inscrites, 230 candidates se sont présentées.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

FENAIN

ARRESTATION. — Les gendarmes de Somain ont arrêté la fille Cotelle Léonie, qu'ils ont conduite immédiatement à Douai pour y purger une condamnation de huit mois de prison qu'elle avait encourue pour coups et blessures et vol.

ERRE

PLAINTE. — Dimanche soir après la retraite, deux jeunes gens d'Erre, P... P... et C... L... voulurent se faire servir à boire quand même dans un estaminet, mais pour ne pas être vus ils se décidèrent à passer au-dessus d'un mur pour pénétrer dans la cour et rentrer par la cuisine.

Malheureusement, une voisine Mme Falin les aperçut alors qu'ils étaient sur le mur et croyant avoir affaire à des voleurs elle appela au secours.

Furieux d'avoir été vus et contrariés dans leurs projets les jeunes gens invectivèrent Mme Felin et se portèrent sur elle à des voies de fait.

Plainte ayant été déposée les jeunes gens nient avoir frappé.

FRESSAIN

UNE CHAPELLE CAMBRIOLEE

Des malfaiteurs se sont introduits de nuit dans une chapelle dont ils ont enfoncé la grille. Ils ont enlevé un chandelier en bois et renversé un saint.

RAIMBEAUCOURT

EN SUICIDE

On a trouvé pendu dans sa chambre M. M... Sur la table, le désespéré avait placé ses vêtements de dimanche et une lettre où il disait que des chagrins de famille le poussaient au suicide.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

MARCOING

CHIEN DANGEREUX. — Un chien appartenant à M. Lucas Alexandre, a cruellement mordu le jeune Thuillez Jean-Baptiste, qui passait à ses côtés.

HAUCOURT

CHEVAL VOLE. — Un journalier Décaudin Pierre, âgé de 28 ans, qui avait volé un cheval estimé 500 francs au préjudice de M. Happe Alphonse, cultivateur, a été arrêté par les gendarmes alors qu'il dormait profondément dans une grange abandonnée près de l'animal qui s'était approprié.

WALINCOURT

DESERTEUR ARRETE. — Le soldat Laisne Léon, du premier régiment d'infanterie, porté comme déserteur, a été mis en état d'arrestation dimanche à Walincourt.

PAS-DE-CALAIS

Lens

Une nuit mouvementée

Une bande de flamands terrorisent un quartier. — Ils échangent des coups de revolver avec les agents. — Un blessé. — Six arrestations.

Il y avait bien longtemps qu'on n'avait entendu parler du quartier de la rue de Douai. Sans doute les mauvais garnements qui habitent ce quartier se recueillaient pour une nouvelle rentrée en scène sensationnelle. Ils n'ont pas perdu leur temps, car ils ont donné, dans la nuit de dimanche à lundi, une représentation extraordinaire.

Le premier acte s'est passé dans une maison hospitalière de la rue du Chapître où le Tout Lens qui s'amuse s'est rencontré avec Poperinghe-Pétard. La rencontre ne fut rien moins que cordiale et les sept flamands qui se trouvaient à l'établissement Broutin, vers 2 heures du matin, eurent vis-à-vis d'un français, M. Jean Lambert, voyageur, demeurant chez Lannoy, une attitude des plus menaçantes. L'un d'eux, entr'autres, qui était vêtu d'un maillot blanc et d'un pantalon de velours à côtes — on a su depuis qu'il s'appelait Catoire — se faisait remarquer par sa violence.

Cependant les belges sortirent de l'hospitalière demeure, mais ils s'assemblèrent devant la porte du lieu et complotèrent de faire un mauvais parti à quiconque s'aventurerait dans le quartier.

SERIE D'AGRESSIONS

Bientôt un groupe de jeunes gens survint ; parmi eux MM. Guisgand, Mayeux, Vilcot, qu'ils laissèrent entrer sans encombre chez Broutin. Mais lorsqu'ils sortirent, une demi-heure après, ils virent le groupe de belges aux poings desquels luisaient des couteaux, s'avancer vers eux d'un air menaçant. Ils prirent la fuite vers la rue de Douai, serrés de près par leurs agresseurs.

Sur ces entrefaites, Lambert sortait à son tour de chez Broutin. Les flamands, qui lui en voulaient principalement, se lancèrent à sa poursuite en criant qu'il fallait le jeter dans l'écluse. Un des poursuivants tira même un coup de révolver sans l'atteindre.

Ayant repris haleine, le premier groupe auquel était venu se joindre un autre passant, nommé Delbecque Antoine, et qui avit entendu le coup de feu, prit le parti d'aller chercher la police. Mais pendant ce temps, les belges qui avaient perdu les traces de Lambert et qui revenaient vers la rue de Douai, rencontraient en face de l'estaminet Snel, un autre noctambule, M. Octave Wadin, qui avait, lui aussi, entendu le coup de feu et qui venait voir ce qui se passait. Mauvaise idée, car les flamands l'empoignèrent par les bras et fouillèrent consciencieusement ses poches, après quoi ils le laissèrent aller.

Ils venaient de le lâcher, lorsqu'arrivèrent deux agents que le groupe dont nous avons parlé avait prévenus.

AUX PRISES AVEC LA POLICE

La scène alors changea de face. Se tournant vers les agents Cateau et Malengreaux, les forcenés s'armèrent de briques et de pavés, et se mirent à les bombarder. Une mêlée générale s'ensuivit ; des coups de feu éclatèrent, tirés de part et d'autre. Malgré leur infériorité numérique, les agents purent s'emparer de l'homme au maillot blanc qui se démenait comme un possédé et qui se mit à pousser des cris d'appel qui firent accourir sur le champ de bataille une quinzaine de nouveaux combattants, belges eux aussi.

Devant ces renforts, les agents durent battre en retraite, en abandonnant leur prisonnier. Mais avant rejoint au poste le sous-brigadier Autem et l'agent Becquet, ils reprirent avec eux rue de Douai, où les belges célébraient leur victoire. Le groupe des noctambules portèrent main-forte à la police qui put ainsi procéder à six arrestations, pendant que le reste de la bande prenait le large.

Les individus arrêtés se nomment Catoire François, 43 ans ; Van Geert David, 32 ans ; Buchet François, 22 ans ; Vande Kendelaere Gustave, 25 ans ; Bilkyn Henri, 25 ans ; Bostyn Hippolyte, 25 ans.

Ils furent amenés au poste où on les fouilla. Van Geert fut trouvé porteur d'un superbe couteau à cran d'arrêt qui lui sert, dit-il, à couper son pain.

C'est alors qu'on s'aperçut que Catoire était blessé à la jambe et M. le docteur Hémery, qui fut appelé à l'examiner, déclara qu'il avait